

2020 DPSP 6 Subventions (16 000 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville.

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Les actions de prévention de la délinquance figurent parmi les priorités du Contrat de Ville 2015-2020. Centrées sur les parisiens âgés de 11 à 25 ans, elles visent à la fois à renforcer le lien social, à tranquilliser l'espace public mais également à faciliter l'insertion et sécuriser les parcours des jeunes susceptibles de commettre des actes de délinquance ou déjà connus de la justice.

Dans le cadre de l'appel à projets 2020 du Contrat de Ville, plusieurs projets sont apparus comme relevant du champ de la prévention de la délinquance. Deux critères principaux ont été retenus : l'importance des phénomènes de délinquance dans la zone géographique où se déroule l'action et/ou le fait que les jeunes bénéficiaires soient connus des services de justice (« personnes placées sous main de justice »).

Plusieurs projets, sélectionnés par la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection en lien étroit avec les équipes de développement local et les mairies d'arrondissement, vous sont aujourd'hui proposés.

À titre d'exemple :

Dans le 18^{ème} arrondissement, l'Association de prévention spécialisée et d'accompagnements des jeunes (APSAJ) propose de reconduire le rallye citoyen dont l'objectif est de faire évoluer les représentations qu'ont les collégiens des professionnels qui interviennent dans l'espace public, des institutions qu'ils fréquentent ainsi que celles qu'ont les professionnels des jeunes qu'ils rencontrent. Ce projet se déroule en partenariat avec les collèges du quartier.

Dans le 20^{ème} arrondissement, l'association Strata'j'm propose un projet d'occupation positive du Parc de Belleville par des animations ludiques .

L'association Tatane, dans le 14^{ème} arrondissement met en place une animation sportive autour du foot ludique en direction des jeunes des quartiers populaires en

direction notamment des mineurs non accompagnés logés dans les foyers du quartier.

Au total, la DPSP propose de soutenir à hauteur de 16 000 euros 7 associations partenaires.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 931, article 65748, rubrique P11 «Police sécurité justice», ligne 11000010 « protection et surveillance » du budget de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de l'exercice 2020 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement

Il est également demandé à votre assemblée d'autoriser la Maire de Paris à signer avec 4 associations une convention annuelle d'objectifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris